

Refuser les heures supplémentaires

La Fep-CFDT, dès le mois de janvier, critiqué la mesure qui consiste à remplacer des postes par des Heures Supplémentaires Années (HSA). Il y a trois mois elle expliquait les conséquences néfastes sur l'emploi, aujourd'hui elle renforce son analyse en l'orientant sur le non sens économique et sur l'escroquerie que cette mesure constitue.

Les décisions budgétaires du Gouvernement ont imposé une diminution conséquente des moyens d'enseignement ainsi qu'une transformation d'emplois en heures supplémentaires. Pour appliquer cette directive, les rectorats ont attribué aux établissements une Dotation Globale Horaire (DGH) revue à la baisse, constituée en deux parties. Une première partie donne les heures postes (emplois) et une seconde les Heures Supplémentaires Années (HSA). Les HSA constituent un pourcentage imposé (et différent suivant les académies) de la DGH.

Les conséquences sont dramatiques et inacceptables pour l'emploi. En effet, certains enseignants se verront proposer des heures supplémentaires alors que dans le même temps des collègues seront en perte d'heures ou d'emploi, des nouveaux enseignants titulaires peineront à trouver un poste et de nombreux délégués auxiliaires rejoindront l'ANPE.

Autres conséquences

Les conséquences sont dramatiques et inacceptables pour les conditions de travail. L'enquête sur "le Travail En Question" menée l'an dernier par la CFDT le montre clairement : la plupart des enseignants sont déjà surchargés de travail et ont du mal à préserver leur vie familiale et personnelle. L'enquête montrait également que pour les périodes dites "nor-

males", les enseignants témoignent majoritairement d'un temps de travail hebdomadaire de plus de quarante heures. En imposant des heures supplémentaires, le ministère et les chefs d'établissements prennent le risque de voir la qualité du travail se dégrader fortement, chacun étant contraint d'aller au plus court et au plus pressé dans un climat de stress permanent. Les conséquences sont dramatiques et inacceptables pour le pouvoir d'achat. Il n'y aura plus d'augmentation mais l'on pourra travailler plus pour gagner autant : qu'est-ce que cela signifie, sinon le choix délibéré d'une baisse de la valeur du point de la fonction publique en termes de pouvoir d'achat ? Sinon, à terme, une baisse significative de pouvoir d'achat pour les pensions de retraite ?

Les personnels sont tous perdants

En acceptant de travailler en heures supplémentaires, c'est accepter de voir son métier progressivement dévalorisé : une heure supplémentaire est en général moins bien payée ; les conditions de travail vont se dégrader ; à travail constant le pouvoir d'achat va baisser ; à terme, la retraite, elle aussi, va être amputée. Une HSA est payée au forfait, la première heure étant mieux rémunérée que les suivantes. Ce forfait est avantageux pour un très jeune professeur, il ne l'est plus pour un professeur d'âge moyen et plus du tout pour un professeur en fin de carrière. Même avec la suppression des charges sociales, les heures de travail sont ainsi bradées à vil prix. Dans de nombreuses régions, les syndicats sensibilisent les maîtres de l'enseignement privé sous contrat, l'action doit être générale sur le territoire. Gripons la machine, refusons les heures supplémentaires, signons la pétition.

Yannick Le Coroller

NDLR. Cet article est la synthèse de productions réalisées par des syndicats de la Fep.

Texte de la pétition proposée

NON au travailler plus pour gagner moins

OUI au travailler tous

Le Gouvernement et les Ministères (Education nationale et Agriculture) se moquent des enseignants !

La communication mélange habilement HSA et HSE. Les HSE sont majorées de 25 % (au lieu de 15 %) mais pas les HSA. Transformer des postes en heures supplémentaires années c'est réduire la masse salariale et les personnels sont perdants : collectivement parce que cela entraîne des suppressions d'emplois, individuellement parce qu'il y aura surcharge de travail, dégradation des conditions d'exercice du métier, rémunération moindre à l'heure effectuée. *Une Heure Supplémentaire Année est payée au forfait, la première heure étant mieux rémunérée que les suivantes. Ce forfait est avantageux pour un très jeune professeur, il ne l'est plus pour un professeur d'âge moyen et plus du tout pour un professeur en fin de carrière. Même avec la suppression des charges sociales, nos heures de travail sont ainsi bradées à vil prix. Gain pour un certifié 8^{ème} échelon (environ 40 ans) : première heure + 0%, deuxième heure -16 %.*

Gain pour un certifié 1^{ère} échelon (environ 50 ans) : première heure - 20 %, deuxième heure - 34 %.

Et l'année prochaine ? V-a-t-on nous proposer des temps incomplets agrémentés d'heures supplémentaires ?

Les enseignants ont la solution entre leurs mains : notre statut permet de refuser toute heure supplémentaire au-delà de la première. Ensemble, solidaires avec les délégués auxiliaires, les jeunes collègues, les nouveaux reçus aux concours.